



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement

Question écrite n° 34001

Texte de la question

M. Claude Sturni attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le redoutable paradoxe qui caractérise l'emploi en France. D'un côté les entreprises accusent le coup d'une baisse de l'activité économique en réduisant leurs embauches. En parallèle, la proportion des employeurs qui ne parviennent pas à recruter a sensiblement augmenté depuis 2012. D'après une enquête réalisée à la demande de l'Union professionnelle artisanale, de nombreuses branches professionnelles sont en sous- effectifs comme en témoignent de nombreux emplois immédiatement disponibles et qui ne sont pas pourvus : dans le bâtiment, en boulangerie, en boucherie, en hôtellerie-restauration. Ainsi, de nombreuses entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité ne trouvent pas aujourd'hui le personnel dont elles ont besoin alors que le taux de chômage atteint des records. Cela résulte en grande partie du manque de qualification des candidats. Selon l'UPA, cette situation paradoxale confirme qu'il y a deux révolutions à faire pour améliorer durablement la situation de l'emploi. D'abord, il convient d'engager une politique de réduction de coût du travail en transférant une partie des charges pesant sur la main-d'œuvre vers d'autres sources de financement. Ensuite, il est impératif de mieux faire correspondre la formation professionnelle initiale des jeunes et celle des demandeurs d'emploi avec les besoins des entreprises. Par conséquent, il souhaite savoir si le Gouvernement entend miser sur les secteurs de l'artisanat et du commerce de proximité dans le cadre de la formation des demandeurs d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Claude Sturni](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34001

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8114

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)